



## RÈGLEMENT

### PRÉAMBULE

Le concours photo est organisé par Louvain Coopération dans le cadre de la promotion de son offre « [Étudiant Solidaire](#) ».

Son objectif est de célébrer les initiatives solidaires et d'encourager les étudiant·e·s du Pôle Louvain, quel que soit leur niveau de photographie, à prendre le temps de les apprécier et proposer leur interprétation de la thématique « **Solidarité Climatique** ».

A l'issue du concours, toutes les photos seront publiées sur un site internet créé pour l'occasion et seront soumises au vote populaire et au vote d'un jury.

Ce concours est gratuit et ouvert à **tou·te·s les étudiant·e·s du [Pôle Louvain](#)**.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque étudiant·e pourra soumettre **trois photographies maximum** en faisant l'interprétation qu'il/elle souhaite de la thématique « Solidarité Climatique ».

Les participant·e·s au concours ont libre choix quant au traitement du sujet.

### REMISE DES PHOTOGRAPHIES ET DÉLAIS DE PARTICIPATION

Les photographies numériques de bonne résolution doivent être soumises via le formulaire sur la [page du concours](#) du **16 mars jusqu'au 20 avril 2022** à minuit au plus tard.

Le nom de chaque fichier reprendra l'initiale du prénom, le nom du participant et le numéro de la photographie (ex : JDupont01, JDupont02...).

Seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte.

### VOTE

Du **21 avril au 4 mai 2022**, les photos seront exposées sur le site PollUnit et soumises au vote populaire. Le lien de participation sera communiqué par email individuel (celui qui a servi à l'envoi des photos) ainsi que sur les réseaux sociaux et la page du concours.

Pendant la même période, un jury se réunira pour sélectionner la meilleure photo.

Il y aura un classement des cinq meilleures photos. Le vote du jury et le vote populaire interviendront tous les deux dans la sélection. Les gagnants seront récompensés avec plusieurs prix généreusement offerts par les sponsors du concours.

Les gagnants devront retirer leurs prix lors de l'Apéro Solidaire du **5 mai 2022** ou aux bureaux de Louvain Coopération en cas d'empêchement.

La meilleure photo sera, en outre, utilisée pour promouvoir la prochaine campagne « Étudiant Solidaire » de Louvain Coopération. Les affiches en question seront exposées dans le campus de Louvain-la-Neuve à la rentrée académique prochaine, en mentionnant le nom de l'auteur·trice.

## COMPOSITION DU JURY ET SÉLECTION

Un jury, composé par les organisateurs, sélectionnera la photo qui sera utilisée pour promouvoir la prochaine campagne « Étudiant Solidaire » de Louvain Coopération.

Le jury sera composé de représentant·e-s de Louvain Coopération, de l'UCLouvain, du Photokot et de l'artiste, graphiste et photographe Catherine Le Clercq.

La sélection des photographies sera basée à la fois sur leur qualité technique, leur style, leur originalité et leur pertinence par rapport au thème « Solidarité Climatique ».

## APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'inscription engage l'adhésion des participant·es au règlement du concours dans toutes ses dispositions.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces dispositions entraînera l'exclusion.

Les participant·es renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.

## RESPONSABILITÉS DES AUTEURS ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant·e certifie être l'auteur·rice des photographies envoyées et garantit avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène sur la photographie ou des propriétaires des intérieurs, œuvres, objets ou biens photographiés.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours (primées et non primées), notamment dans le cadre de la promotion de son projet « Étudiant Solidaire » mais également à des fins de communication. Le nom des auteur·rice·s sera, dans tous les cas, mentionné.